

Année Scolaire 2022 - 2023

MON COMPTE FAMILLE

Toutes les informations ainsi que le règlement intérieur
sont sur le site internet : **monlaval.fr**

FACTURATION MENSUELLE pour vos prestations :

Accueil matin, pause méridienne, temps d'activités périscolaires (TAP), accueil soir , accueils de loisirs
mercredi et vacances scolaires, ainsi que les prestations multi-accueils petite enfance.

● VOTRE FACTURE

CONSULTATION

Sur votre espace famille : monlaval.fr

PAIEMENT

→ **En ligne** : Sur votre espace famille : monlaval.fr

→ Par prélèvement automatique

→ **Au Centre Administratif Municipal**

Place du 11 novembre - Laval
service : Régies

Lundi : 9H00-12H00 et 13H30-17H30 - du mardi au vendredi : 8H00-17H30 – Samedi : 8H00-13H00

- Carte bancaire, Espèce, Chèque bancaire/postal (à l'ordre du Trésorier Principal de Laval)
- CAF / MSA / ANCV : Uniquement pour les accueils extra-scolaires (mercredis + centres de loisirs)
- CESU papier ou dématérialisé : Uniquement pour les accueils périscolaires (matin+tap), extra-scolaires (mercredi+centres de loisirs) ainsi que pour les prestations petite enfance.

● QUOTIENT FAMILIAL

S'assurer que votre quotient à bien été calculé pour être pris en compte sur votre prochaine facture.
(voir règlement)

OU SE PRESENTER :

→ **Au Centre Administratif Municipal**

Place du 11 novembre – Laval
service : Démarches administratives

Lundi : 9H00-12H00 et 13H30-17H30 - du mardi au vendredi : 8H00-17H30 – Samedi : 8H00-13H00

POUR LES FAMILLES « NON ALLOCATAIRES CAF » DOCUMENTS A PRESENTER :

Avis d'imposition ou de non-imposition 2022 (revenus 2021) et
dernier avis des prestations familiales perçues (ex : MSA)

GRILLES TARIFAIRES ET QUOTIENTS FAMILIAUX

Valables à compter du 01/02/2023

Code	Quotients Familiaux		TARIFICATION		
			MATERNELLE ET ELEMENTAIRE		
			PAUSE MERIDIENNE	ACCUEIL MATIN	TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES
1	0	542	1,00	0,46	0,23
2	543	682	1,80	0,46	0,23
3	683	949	2,65	0,61	0,44
4	950	1222	3,58	0,61	0,44
5	1223	1490	4,32	1,12	0,72
6	1491	1763	4,85	1,48	0,86
7	1764	2240	5,20	1,48	0,86
8	Supérieur à 2241		5,68	1,48	0,86
NON-LAVALLOIS			5,68	1,94	1,00

Délibération du 17 juillet 2020 n° S499-QM -X Tarifs :Restauration scolaire

NB : Enfants présentant une contre-indication alimentaire formelle. La famille doit fournir un panier repas complet : - 60 %

Enfants présentant une contre-indication alimentaire formelle. La famille doit fournir un panier repas adapté : - 25 %

Enfants non-Lavallois inscrits en ULIS (Unité Localisée pour l'Insertion Scolaire) bénéficient des tarifs Lavallois du code 1 à 8.

Code	Quotients Familiaux		TARIFICATION					
			ACCUEILS DE LOISIRS					
			ANIMATION ½ JOURNEE SANS REPAS	ANIMATION ½ JOURNEE AVEC REPAS	ANIMATION ½ JOURNEE AVEC REPAS	ANIMATION JOURNEE SANS REPAS	ANIMATION JOURNEE AVEC REPAS	CAMPS
			vacances scolaires et mercredis	les mercredis d'école LAVAL	les mercredis d'école HORS LAVAL*	vacances scolaires	vacances scolaires	
1	0	532	1,07	2,73	12,73	1,43	3,08	6,32
2	533	670	1,38	3,59	12,73	2,09	4,29	8,21
3	671	932	1,84	4,75	12,73	2,81	5,70	10,46
4	933	1200	2,45	6,12	12,73	3,57	7,22	15,25
5	1201	1464	3,21	7,53	12,73	5,05	9,33	18,77
6	1465	1732	4,13	8,89	12,73	6,22	10,94	23,51
7	1733	2200	5,20	10,25	12,73	7,55	12,55	26,88
8	Supérieur à 2201		6,43	11,86	12,73	9,03	14,41	28,92

* uniquement pour les enfants scolarisés à Laval

Délibération du 24 juin 2019 n° S 492-VQ 2 Tarifs des prestations péri extra scolaires